

Centre de Ressources Documentaires et Numériques (CRDN)

Modalités d'accès

Le CRDN est ouvert à tout public (étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs, etc.).

L'accès à la bibliothèque pour les usagers est, toutefois, pour des raisons sécuritaires, soumis à des règles.

Seulement pendant les [heures d'ouverture du CRDN - https://www.telecom-paris.fr/fr/campus/bibliotheque/informations-pratiques](https://www.telecom-paris.fr/fr/campus/bibliotheque/informations-pratiques)

1. ACCÈS AU CRDN EN SEMAINE, DE 9H À 20H

L'entrée se fait via l'accueil de l'école (entrée principale de Télécom Paris) du lundi au vendredi, de 9h00 à 20h.

- ✚ Tous les étudiants, enregistrés dans la base de données de Télécom Paris, dont le badge est à jour des droits d'accès, peuvent entrer avec celui-ci (les étudiants des écoles de l'Institut Mines-Télécom et de l'IP Paris). Le badge est nominatif et ne sert que pour une personne.
- ✚ Les autres publics des écoles ou universités sont autorisés à accéder au CRDN, sous condition de laisser leur carte étudiante ou badge professionnel de leur établissement à l'accueil ou au poste central de sécurité (PCS), en contrepartie un badge visiteur avec cordon leur sera remis à l'entrée du campus.

 Les autres publics extérieurs sont autorisés à entrer. En contrepartie d'une pièce d'identité, un badge visiteur avec cordon leur sera remis à l'entrée du campus.

À 20h00, l'hôtesse quitte son poste à l'accueil et transmet les badges et documents au PC sécurité. Pour les sorties après 20h, le public peut récupérer sa pièce laissée à l'accueil au PCS.

2. ACCÈS AU CRDN EN HORAIRES NON OUVRÉS (HNO), DE 20H À LA FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE, WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS

L'entrée s'effectue via le poste central de sécurité, 31 Boulevard Thomas Gobert, 91120 Palaiseau.

En HNO, il est demandé à tout usager souhaitant accéder au CRDN de renseigner le registre des entrées et sorties. Il doit également présenter une pièce d'identité ou une carte d'étudiant de l'année en cours (s'il appartient au réseau IP Paris, HEC ou Paris Saclay) à la personne en charge de contrôler les accès au CRDN (au rez-de-chaussée, à quelques mètres du PC sécurité).

CES FORMALITÉS SONT OBLIGATOIRES.

TOUTE PERSONNE QUI NE RESPECTE PAS CES CONSIGNES SE VERRA REFUSER L'ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE TEMPORAIREMENT OU DÉFINITIVEMENT.